

➤ AVIS ADMINISTRATIF

LANCEMENT DE LA CONCERTATION SUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE A BOURGOIN-JALLIEU

Ouverture de la procédure de participation du public

En partenariat avec la ville de Bourgoin-Jallieu, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a engagé un **projet d'aménagement** du secteur de la gare de Bourgoin-Jallieu, incluant les anciens magasins généraux et le quartier de charges.

L'objectif est de redynamiser le quartier, tout en réfléchissant aux problématiques de logements, de commerces, de circulation, de stationnement, de cadre de vie...

Le Conseil Communautaire de la CAPI a approuvé par délibération n° _____ du 27 février 2018 :

- les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable du projet d'aménagement du secteur de la gare de Bourgoin-Jallieu

A compter du Mercredi 7 mars 2018, un dossier relatif à la participation du public sera mis à disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture au public :

- o aux services techniques de la CAPI, 25 rue du Creuzat – 38081 L'Isle d'Abeau
- o aux services techniques de la Ville de Bourgoin-Jallieu, 16 rue Edouard Marion – 38300 Bourgoin-Jallieu

Ce dossier comprendra, notamment :

- un plan de situation du projet,
- un plan du périmètre du projet soumis à la concertation,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- un registre destiné à recueillir les observations du public.

Ce même dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CAPI à l'adresse suivante : <https://capi-agglo.fr/>, ou sur le site internet de la Ville de Bourgoin-Jallieu à l'adresse suivante : <http://www.bourgoinjallieu.fr/>.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la CAPI – Direction d'Aménagement – 17 avenue du Bourg – BP 90592 – 38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX.

Une **réunion publique** est organisée le **vendredi 9 mars 2018 à 20 heures** à la halle Grenette à Bourgoin-Jallieu (rue piétonne/rue de la Liberté).

A l'issue de cette procédure, le projet d'aménagement du secteur de la gare de Bourgoin-Jallieu, éventuellement modifié pour tenir compte du bilan de la concertation ainsi que du résultat de la participation du public, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la CAPI.